

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 23 avril 2025

Résolution de M. Benoît Gaillard adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Gaillard et consorts : « APEMS durant les vacances : vrais progrès, mais vrais effets secondaires »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 23 avril 2024, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Benoît Gaillard et consorts : « APEMS durant les vacances : vrais progrès, mais vrais effets secondaires », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Gaillard :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité dresse le bilan de la première année de généralisation et informe le Conseil communal de ses intentions pour l'année scolaire 2025-2026 en amont des envois aux parents du printemps 2025 ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité fait aujourd'hui le point sur le développement de cette offre et présente les prochaines étapes en vue d'une généralisation.

Pour rappel, en septembre 2022 la Municipalité publiait la réponse au postulat Benoit Gaillard et crts : Objectif 100% - Pour un plan d'investissement et de développement de l'accueil de jour des enfants à Lausanne en vue d'atteindre la couverture complète des besoins. Un an plus tard, elle répondait au postulat De Paolis concernant la qualité de l'accueil parascolaire en proposant une stratégie en six axes pour consolider les prestations d'accueil, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Relevons que les structures préscolaires et les unités d'accueil pour écoliers (UAPE) qui prennent en charge les 1-2P sont, de longue date, ouvertes pendant 47 semaines sur l'année alors que, jusqu'à récemment, les accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS) n'ouvraient que durant le temps scolaire, soit 38 semaines par année. Pour combler cet écart, les familles peuvent recourir à une prestation de vacances organisée par le Service quartiers, jeunesse et familles (QJF) en collaboration avec différents partenaires.

Cependant, bien que très appréciée, cette offre ne couvre pas l'entier des besoins et demande une logistique et une organisation trop importantes pour certaines familles.

Cette problématique s'est accentuée avec l'ouverture progressive de structures 1-6P et le transfert graduel de l'accueil des enfants 1-2P du Service de la petite enfance (SPE) en UAPE vers le Service des écoles et du parascolaire (SEP) en APEMS, répondant à la volonté municipale d'optimiser la gestion des places pré et parascolaires, afin d'atteindre une couverture complète des besoins par type d'accueil et de répondre de manière plus lisible aux besoins des familles.

Pour des raisons d'équité, il est donc apparu clairement qu'une offre de prise en charge devait être proposée aux familles des enfants inscrits en APEMS sur 47 semaines, comme pour les plus jeunes enfants.

Après une première phase pilote menée aux Plaines-du-Loup (72 places en 2023-2024), et en parallèle à la reprise progressive des structures 1-2P, le SEP a entamé une deuxième étape par l'ouverture, pour l'année scolaire 2024-2025, de 408 nouvelles places dans une dizaine d'APEMS (au moins un par établissement scolaire) durant les périodes de vacances scolaires, selon le même rythme que les structures préscolaires du SPE, soit 47 semaines par année. La prestation complémentaire s'appelle APEMS Vacances et a démarré à l'automne 2024. Pour l'année scolaire 2025-2026, les formulaires d'inscription parascolaire, incluant cette prestation, ont été envoyés aux familles ce printemps. Les confirmations partiront avant les vacances d'été.

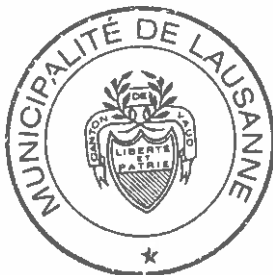
L'évaluation du projet pilote mis en place par le SEP a pu être réalisée au terme de sa première phase. Il en ressort que la prestation répond à un réel besoin de la population (820 demandes d'inscription pour 408 places à la rentrée 2024, 502 contrats signés) mais qu'elle pose quelques défis organisationnels et de communication, ainsi que sur le plan RH, puisque le personnel éducatif du parascolaire était jusqu'ici engagé de manière annualisée sur la base du rythme scolaire. Une partie pourra désormais sortir de cette annualisation et travailler sur une base de 47 semaines, mais cela doit se faire sur une base volontaire. Les équipes doivent donc se réorganiser pour les temps de vacances, ce qui représente un enjeu important en termes de dynamique d'équipe et de projet pédagogique.

Pour les deux prochaines années, le SEP planifie d'ouvrir entre 200 et 250 places d'APEMS Vacances supplémentaires chaque année, et évaluera si cette offre répond aux besoins des familles.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

